



**La FTQ à la défense des chômeurs et des chômeuses  
devant le Comité des ressources humaines à Ottawa**

***« Le projet de loi C-50 est un projet de loi insuffisant  
et discriminatoire, les conservateurs doivent refaire leur devoir »***

**– René Roy, secrétaire général de la FTQ**

Montréal, le 21 octobre 2009 – La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) a profité des audiences sur le projet de loi C-50 pour signifier sa vive déception face à ce projet de loi et pour demander à ce qu'on y apporte des amendements significatifs. En effet, tel que présenté, le projet de loi accorde des prolongations à la période de prestations d'assurance-emploi, mais seulement pour les travailleurs et les travailleuses « méritants », c'est-à-dire ayant contribué un certain nombre d'années et n'ayant pas reçu au-delà d'un certain niveau de prestations au cours des dernières années.

Pour la FTQ, il s'agit d'une mesure discriminatoire – la crise frappant les travailleurs et les travailleuses de façon arbitraire sans qu'ils ne l'aient choisi. *« Il n'y a pas de bons ou de mauvais chômeurs. Ça veut dire que deux travailleurs mis à pied dans la même usine seront traités de façon différente. Cela nous semble discriminatoire et injuste, et ça aura pour effet d'exclure beaucoup de travailleurs et de travailleuses qui ont vécu des mises à pied. On pense notamment aux travailleurs de l'industrie forestière. Avoir connu un épisode de chômage n'est pas un péché qu'il faut expier »*, a mentionné René Roy, secrétaire général de la FTQ.

**Ottawa préfère brasser de la papperasse plutôt que d'aider les chômeurs et les chômeuses**

La FTQ a plaidé auprès des membres du Comité des ressources humaines pour obtenir des changements qui fassent en sorte que non seulement la prolongation s'adresse à tous ceux et celles qui atteignent la fin de leur période de prestations, mais aussi pour obtenir l'établissement d'un critère unique de 360 heures pour avoir accès à l'assurance-emploi.

*« Beaucoup de travailleurs et de travailleuses qui ont des emplois précaires continuent d'être exclus du programme. Ce sont souvent ceux et celles qui ont le plus besoin d'appui. Il faut qu'Ottawa se penche sérieusement sur ce problème »*, a ajouté René Roy.

La FTQ a averti le gouvernement conservateur que les mesures proposées n'auront pas les effets escomptés en termes de personnes couvertes et qu'elles risquent de créer un fouillis bureaucratique car elles requièrent une collaboration étroite entre Ressources humaines Canada et l'Agence des revenus pour déterminer l'admissibilité des chômeurs et des chômeuses. « *Un gouvernement qui se dit contre la bureaucratie vient d'en créer une méchante couche de plus* », a souligné le secrétaire général de la FTQ.

La FTQ a aussi profité de son passage aux audiences pour plaider pour un traitement différent des indemnités de départ pour les travailleurs mis à pied, ainsi que pour la restauration d'un programme d'assistance pour les travailleurs âgés.

*« La bonification de l'assurance-emploi demeure encore le moyen le plus socialement juste et économiquement efficace de stimuler l'économie pendant une récession. Les partis politiques ont une chance en or de montrer qu'ils ciblent les bonnes priorités en bonifiant le projet de loi C-50 »*, a conclu René Roy.

La FTQ, la plus grande centrale syndicale québécoise, représente plus d'un demi-million de membres.

Source : FTQ

Renseignements : Jean Laverdière, FTQ 514 893-7809